

CTL du 04 juin 2021

C'est encore un comité technique local (CTL) assez dense qui s'est tenu le 3 juin 2021 en visioconférence. Sept points étaient à l'ordre du jour dont deux pour approbation. Il est à noter que la Direction a tenu compte de nos remarques et a enfin prévu une séance sur une journée.

■ TELETRAVAIL

Tout d'abord un focus sur le télétravail dont la présentation du nouveau protocole a été soumis à approbation aux représentants des personnels.

Le volontariat doit rester le principe de base nous refusons que le télétravail, même en période de crise sanitaire, soit contraint. De là même manière, nous refusons que le collectif de travail soit sacrifié.

FO-DGFIP CHER le rappelle : NON, le télétravail n'est pas anodin car force est de constater qu'il isole les agents de leur environnement professionnel, modifiant ainsi leurs relations au sein même des groupes de travail existants, changeant profondément l'organisation du travail.

Le constat est différent suivant les collègues, certains le rejettent, d'autres l'acceptent à petite dose bon gré mal gré à cause de la situation actuelle, d'autres encore ont trouvé un épanouissement en télétravail, qu'ils n'avaient pas forcément au bureau.

C'est pourquoi **FO-DGFIP** CHER rappelle son attachement à un télétravail encadré, volontairement choisi par des agents ayant pleinement conscience et ayant mesuré toutes les conséquences psychologiques et pratiques.

Le volontariat doit rester le principe de base nous refusons que le télétravail, même en période de crise sanitaire, soit contraint. De là même manière, nous refusons que le collectif de travail soit sacrifié.

Dans ce cadre, il conviendrait a minima :

- de garantir à l'agent un équipement de travail (informatique, téléphonique, ergonomique) afin de lui permettre d'assurer ses missions dans les meilleures conditions possibles ;
- de dédommager les agents en télétravail afin de couvrir les coûts liés au travail à domicile
- de veiller dans la pratique à adapter les modes d'organisation du travail et à faire évoluer les pratiques managériales.

D'avantage de télétravail, c'est aussi repenser en profondeur nos relations de travail et passer enfin au management par la confiance et nous en sommes encore très loin.

Le télétravail ne doit pas dégrader les conditions de travail, il ne doit pas réduire les droits du fonctionnaire et son droit à l'information syndicale.

Pour **FO-DGFIP** CHER, l'agent en télétravail doit conserver ses droits, quel que soit le lieu de travail, aussi il doit bénéficier du dispositif des horaires variables, quel que soit le jour de la semaine.

S'il paraît légitime que le responsable de l'unité de travail donne son avis sur l'octroi du télétravail, le fait que la décision d'accorder ou non le télé-travail relève de sa seule compétence est un réel problème.

Le protocole prévoit que le télétravailleur pourra travailler à son domicile mais également dans un autre lieu privé ou tout lieu à usage professionnel. Cette dernière définition porte sujet à questionnement.

Dès le début **FO-DGFIP** CHER a revendiqué l'indemnisation des frais exposés par les télétravailleurs et exige que la décision prise en la matière soit, à effet rétroactif. En effet, le télétravail a engendré des coûts supplémentaires (chauffage, électricité...) qui doivent être pris en charge par l'employeur y compris pendant la crise sanitaire, quelle que soit la date à laquelle la décision sera prise. Il est inconcevable que la DGFIP réalise des économies sur le chauffage, l'électricité, l'eau, l'immobilier, etc. pendant que les agents voient leurs factures augmenter. Nous n'accepterons jamais qu'un seul collègue paie pour travailler pendant que la DGFIP fait des économies.

En 2018 alors que le télétravail était présenté à titre expérimental, vos représentants **FO-DGFIP** disaient : «Attention à ce que ce mode de travail ne soit pas un outil pour faciliter les restructurations...»

Et hélas, nous avons raison! En effet, dès les premières réunions relatives à la mise en place du NRP, le télétravail a été mis en avant. L'administration a clairement décidé de s'appuyer sur ce nouveau mode de travail pour exécuter ses plans mortifères. Alors oui, entre 1 heure de trajet en voiture, par exemple, et travailler à domicile, le bon sens l'emporte et le choix s'impose naturellement aux collègues.

Pour toutes ses raisons et revendications votre représentant **FO-DGFIP** CHER ainsi que les autres OS ont voté contre le nouveau protocole de télétravail applicable à la DGFIP.

■ **Suppression du numéraire dans le réseau de la DGFIP- Zéro cash-**

FO-DGFIP condamne cet énième recul du service public de la part de notre administration. Recul qui fait suite à tous ceux déjà constatés sur les missions. C'est encore un mauvais coup porté au réseau en général, mais encore plus au réseau rural déjà durement touché par le NRP. Cette suppression du numéraire est motivée principalement par des préoccupations budgétaires. Pour **FO-DGFIP**, il s'agit aussi de continuer à réduire les emplois qui concourent pourtant à servir tous les citoyens, dont les plus fragiles et les plus défavorisés.

Pour **FO-DGFIP**, cette opération n'en reste pas moins emblématique de l'orientation actuelle de la DGFIP de se désengager de pans entiers de ses missions et de ne plus être un véritable service public.

FO-DGFIP continuera de dénoncer une perte d'activité qui symbolise une fois de plus le renoncement de notre administration à ses obligations de service public au profit de tous.

FO-DGFIP s'interroge enfin sur l'intérêt de la mise en place de DEMETER la nouvelle web application CAISSE. Pourquoi faire et pourquoi maintenant ? Encore un projet long et coûteux de Bercy.

■ **Projet de regroupement des EPS sur la trésorerie hospitalière de Bourges dans le cadre du NRP.**

Il s'agit du transfert du budget principal du Centre Hospitalier de Sancerre et de l'ensemble des budgets annexes au 1^{er} janvier 2022.

Le CH de Sancerre, 4^{ème} pôle du département, est spécialisé dans la gériatrie-gérontologie. Il est doté de 275 lits et places et comprends une unité de soins longue durée, 3 EHPAD répartis sur 3 sites, un accueil de jour de 6 places et un SSIAD de 27 places. Ce projet s'inscrit dans le

« Nouveau Réseau de Proximité » de la Direction. Il est évidemment accompagné d'aucun nouvel emploi pour la structure accueillante.

FO-DGFIP est contre cette concentration de nos missions qui conduit inexorablement à des transferts d'emplois et à de futures nouvelles suppressions d'emplois.

Pour toutes ces raisons, votre représentant **FO-DGFIP** CHER, ainsi que les autres OS, ont voté contre.

■ **Point sur le projet de transfert de la gestion des EHPAD à la trésorerie hospitalière de Bourges.**

La Direction a indiqué ses intentions avec le regroupement total de la gestion des EHPAD du département sur la trésorerie Bourges Hôpitaux. Elle cible d'abord le transfert de 4 EHPAD (Sancoins, La Guerche-Sur-l'Aubois, Nouhant-en-Goût et Henrichemont) au 1^{er} janvier 2022, le reste devra suivre au 1^{er} janvier suivant.

Mais rien n'est encore acté la Direction attend septembre, avec l'arrivée du nouveau directeur GP, pour se décider définitivement. Évidemment les ordonnateurs concernés n'ont pas encore été consultés. Pourquoi faire ?

Cerise sur le gâteau... la Direction confirme le projet de déménagement de la trésorerie de Bourges hôpitaux à Condé. Où ? Quand ? Comment ? Là encore la Direction ne sait rien.

Pour **FO-DGFIP** ces projets de transfert et de déménagement sont incohérents, mal ficelés.

De plus, le centre Condé n'est pas fonctionnel, pourquoi aller dans un tel bâtiment ?

Pour les futurs emplois nécessaires pas d'information.

FO-DGFIP dénonce une complexification supplémentaire pour les trésoreries qui partent sur des SGC. Mais selon la Direction toutes les opérations de transfert seront à la charge du Pôle Gestion Publique.

■ **Présentation du référentiel M 57 en vue de sa généralisation à l'ensemble des collectivités au 1^{er} janvier 2024.**

C'est un sujet technique mais néanmoins intéressant car il implique pas mal de nouveautés et changements à venir dans la gestion des collectivités (hors budgets eaux et assainissement).

Là encore **FO-DGFIP** regrette que cette évolution mise en place ait été décidé par Bercy sans connaître les réalités du terrain. En effet la plupart des petites collectivités du Cher seront bien dans l'incapacité d'appliquer correctement ces évolutions. Là encore nous avons une évolution des Lois et règlements sans moyens réalistes pour les appliquer.

Ce changement de référentiel va de pair avec l'apparition du compte financier unique. Le chef par intérim du pôle GP nous a néanmoins rassuré en indiquant que la certification des comptes n'était plus à l'ordre du jour. En effet cela impliquait le recrutement, par les collectivités, de cabinets de commissaires aux comptes (Directive européenne sur la concurrence oblige). Ce sont les Conseillers aux décideurs locaux (CDL) qui feront une présentation devant l'assemblée délibérante.

Actuellement 25 collectivités sont passées en M57 dans d'autres départements. Ce sont les CDL qui en feront la présentation, la promotion ainsi que la formation des élus et secrétaires des collectivités, avec comme objectif de faire passer d'abord les communautés de communes ainsi que les communes volontaires.

■ ***Dans les informations diverses :***

Un nouvel AFIPA, M. Thierry LAMOUR, prendra la tête du Pôle Gestion publique (PGP). Celui-ci est actuellement agent comptable en poste au muséum national d'histoire naturelle.

Il a fait toute sa carrière au sein de la comptabilité publique.

- **Création d'un Service publicité Foncière Enregistrement (SPFE) départemental.**

Les agents de l'ex-SPF de Saint-Amand-Montrond pourront rester sur place. Tous les travaux de comptabilité seront faits au siège à Bourges.

C'est du travail à distance, il n'y a pas d'antenne car selon la Directrice du Pôle fiscal le Cher est un trop petit département.

FO-DGFIP regrette qu'une antenne n'ait pas été mise en place car elle offre un volume d'emploi et un statut plus serein aux agents, là il y a rien. Le Directeur actuel s'engage à laisser le statu quo pour le moment mais quid après son départ ?

- **Retour sur mise en place des SGC dans le Cher.**

- Sur le site de Saint-Amand-Montrond il reste très peu de travaux pour la Direction : une cloison à monter au 1^{er}, la réorganisation de l'accueil se fera plus tard. Ils devraient être terminés pour l'arrivée de Sancoins.

- Pour Baugy la Direction, n'étant pas propriétaire, n'est pas maître des travaux et se défait de toutes les questions sur la mairie. Pourtant il y a eu un raté au niveau du calendrier prévisionnel des travaux.

Les travaux commenceront à l'étage où les agents travailleront ensuite pendant les travaux du rez-de-chaussée.

Les agents des AIX et Sancerre seront installés au SGC de Baugy après la fin des travaux prévue vers avril 2022. Le traitement des arrêtés comptables quotidiens vont être compliqués.

FO-DGFIP demande de repousser la création du SGC de Baugy au 1^{er} janvier 2023 voire mieux son annulation.

Vos représentants **FO-DGFIP 18** :

BARDON Nicolas, titulaire ; JANSONNIE Franck, suppléant



NE RIEN FAIRE, C'EST LAISSER FAIRE.

Rejoindre et adhérer à F.O.-DGFIP, syndicat LIBRE et INDEPENDANT, c'est déjà agir.

Adhérez par notre site local <https://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>